



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 4 JUIN
1992, A 20H00.

Etaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Madame Christiane Chadwick, conseillère
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller

Etait absent :

Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assis-
tait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
7 mai 1992
3. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
 - 3.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1233-92
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du 11 mai 1992
du Comité consultatif d'aménagement
5. Demandes d'avis : plan et règlement d'urbanisme
 - 5.1 Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-6
modifiant le règlement de zonage
 - 5.2 Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro
346-1 modifiant le plan d'urbanisme
6. Schéma d'Aménagement : sites d'élimination des
déchets
7. Révision des schémas d'aménagement : orientations
du Gouvernement
8. Réseau routier : partage des responsabilités



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

9. Conseil régional de développement en Montérégie
10. Bordereau des comptes à payer
11. Correspondance
12. Affaires publiques
13. Divers
14. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE PAR Madame Renée Legendre
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que
déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les
points suivants :

- 13.1 Centre de tri régional
- 13.2 Bureau des délégués : Petite Rivière Montréal
- 13.3 Affectation récréo-touristique
- 13.4 Choix d'un vérificateur pour l'année 1992
- 13.5 Achat d'une déchiqueteuse de documents

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OR-
DINAIRE 7 MAI 1992

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

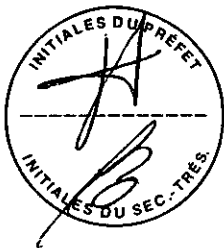
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du
7 mai 1992 soit et est adopté, tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3. DEMANDE D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNTS

- 3.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1233-92

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant
pour objet l'exécution de travaux publics autres
que des travaux de réfection, de correction ou
de réparation d'immeubles en place doit être
transmis dès son adoption au Conseil de la
Municipalité régionale de comté pour qu'il donne
son avis;



No de résolution
ou annotation

92-06-062
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 15 mai 1992 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux de canalisation de fossés le long de rues existantes en zone non-agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1233-92 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 4. DEPOT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 1992 DU COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

92-06-063

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance du 11 mai 1992 du Comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. DEMANDES D'AVIS : PLAN ET REGLEMENT D'URBANISME

5.1 Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-6 modifiant le règlement de zonage

92-06-064

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-6, modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE pour entrer en vigueur, le règlement numéro 845-6 doit faire l'objet de l'émission d'un certificat de conformité;



No de résolution
ou annotation

92-06-064
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-6 modifie le règlement de zonage en vue de permettre un projet d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QU'une partie de la zone touchée par le règlement numéro 845-6 correspond à un ensemble rural identifié au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement stipule que les ensembles ruraux constituent des secteurs à contraintes par rapport au développement;

ATTENDU QUE le développement des ensembles ruraux devra se faire dans le respect de l'homogénéité des caractéristiques d'implantation qu'on y retrouve;

ATTENDU QUE de l'avis du Comité consultatif d'aménagement, le règlement numéro 845-6 permet le développement d'une partie d'un ensemble rural avec des caractéristiques d'implantation qui ne s'apparentent pas à celles du secteur de la route 133;

ATTENDU QUE, de par la résolution numéro 92-05-033, le Comité consultatif d'aménagement ne recommande pas au Conseil d'approuver le règlement numéro 845-6 de la ville de Mont-Saint-Hilaire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Rosaire St-Germain
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'approuve pas le règlement numéro 845-6, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2 Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 346-1 modifiant le plan d'urbanisme

92-06-065

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté son plan d'urbanisme par le règlement numéro 91-005;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du Comité consultatif d'aménagement, le Conseil de la M.R.C. a adopté une résolution demandant à la municipalité de modifier son plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 92-003 modifiant son plan d'urbanisme;



No de résolution
ou annotation

92-06-065
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE suite à l'étude dudit règlement de modification, le Comité consultatif d'aménagement, de par la résolution numéro 92-05-034, recommande au Conseil d'approuver le plan d'urbanisme modifié puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Rosaire St-Germain
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, tel qu'adopté par le règlement numéro 91-005 et modifié par le règlement numéro 92-003.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6. SCHEMA D'AMENAGEMENT : SITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les membres du Conseil prennent connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'aménagement, résolution numéro 92-05-032, quant au type de modifications à apporter au Schéma d'Aménagement relativement aux critères d'implantation d'un site d'enfouissement.

Après échanges sur la question, les membres du Conseil demandent au directeur général de produire une carte illustrant les secteurs susceptibles d'accueillir un site d'enfouissement sur le territoire de la M.R.C..

On demande également au directeur général de produire tous les documents, réalisés par la M.R.C., sur la question de la gestion des déchets.

POINT 7. REVISION DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT : ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT

Le directeur général informe le Conseil quant aux orientations du ministère des Affaires municipales face au mode de révision des schémas d'aménagement. Des modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme seront apportées à cet effet.

Monsieur Bernard Gagnon, maire de la ville de Saint-Basile-le-Grand, souligne qu'il désire obtenir copies des documents que le ministère des Affaires municipales a produit à ce sujet.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

92-06-066

POINT 8. RESEAU ROUTIER : PARTAGE DES RESPONSABILITES

ATTENDU QUE lors du dépôt de la proposition d'un nouveau partage de responsabilités avec les municipalités, le Gouvernement a annoncé son intention de transférer à celles-ci la responsabilité de la voirie locale;

ATTENDU QU'à cet effet, le ministère des Transports a procédé à la classification du réseau routier et à l'évaluation du réseau, dont la responsabilité sera confiée aux municipalités;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du projet de loi 145, le Gouvernement s'est engagé à consulter les municipalités eu égard au transfert de responsabilités en ce qui concerne le réseau routier;

ATTENDU QUE, selon l'échéancier fixé par le ministère des Transports, les municipalités ont jusqu'au 15 juin 1992 pour transmettre au ministère leurs résolutions indiquant leurs commentaires sur la classification et l'évaluation des réseaux routiers pour lesquels ils auront la responsabilité;

ATTENDU QUE, en date du 4 juin 1992, les municipalités de notre M.R.C. ayant plus de 10 000 habitants, soit cinq (5) de nos quinze (15) municipalités, n'ont pas encore reçu les documents inhérents à la classification et à l'évaluation du réseau routier;

ATTENDU QUE le calcul de la compensation, versée aux municipalités par le ministère pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier, est directement tributaire de l'évaluation qui en est faite;

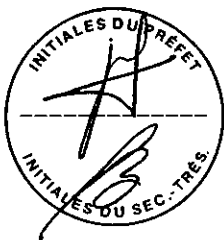
ATTENDU QU'il est nécessaire que les municipalités puissent procéder adéquatement à l'analyse des documents qui leur ont été ou qui leur seront soumis afin que la consultation, nécessaire avec le ministère, soit efficace;

ATTENDU QUE compte tenu de ce qui précède, il est évident que les municipalités ne sont pas en mesure de procéder à l'analyse de la classification et surtout de l'évaluation du réseau routier dans le délai prescrit

EN CONSEQUENCE

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Madame Renée Legendre**

ET RESOLU D'informer le ministre des Transports, monsieur Robert Middlemiss, que les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne peuvent déposer leurs commentaires, relativement à la classification et l'évaluation du réseau routier, pour le 15 juin 1992.



No de résolution
ou annotation

92-06-066
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

QUE les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu seront en mesure de déposer lesdits commentaires pour le 14 août 1992.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9. CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT EN MONTEREGIE

Le préfet et le directeur général présentent au Conseil le mode de fonctionnement du Conseil régional de développement, tel que présenté en conférence de presse, le 1^{er} juin 1992, par le ministre André Bourbeau.

Les principaux points se résument ainsi :

- . Le Conseil d'administration sera composé de quatre-vingt-dix (90) personnes, soit : trente-cinq (35) élus municipaux, trente-cinq (35) représentants socio-économiques, vingt (20) députés;
- . Le Comité exécutif sera composé de treize (13) personnes, soit : cinq (5) élus municipaux, cinq (5) représentants socio-économiques, un (1) député gouvernemental, un (1) député de l'opposition et du président nommé par l'assemblée générale;
- . La S.M.D., restructurée, sera l'organisme responsable du développement régional en Montérégie.

POINT 10. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #92-05, de chèque #4335 à chèque #4363 et chèque #S3189 à chèque #S3228 pour un montant total de 28 351,71 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 11. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|--|
| 92-266 | 09-04-92 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARIVIERE, FEDERATION DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DE RICHELIEU-YAMASKA, concernant la tenue des Etats généraux de la Coopération. |
| 92-267 | 09-04-92 | Procès-verbal de la rencontre des administrateurs du Comité de Mise en Valeur de la Vallée du Richelieu, tenue le 25 mars 1992. |
| 92-268 | 24-04-92 | Lettre de MONSIEUR BERTRAND VENNE, ingénieurs, GROUPE HBA EXPERTS-CONSEILS, nous transmettant une offre de services concernant la gestion des boues de fosses septiques. |

92-06-067



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

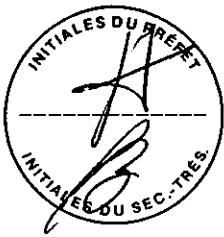
- 92-269 24-04-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DE L'ETOILE, directeur de la formation, U.M.R.C.Q., concernant le cours "La gestion municipale de l'environnement".
- 92-270 27-04-92 Lettre du CENTRE D'ETUDES DU TOURISME, demandant divers renseignements afin de mettre à jour les données sur les intervenants touristiques.
- 92-271 27-04-92 Lettre de MONSIEUR GERARD LACHANCE, secrétaire général, COMMISSION SCOLAIRE DE CHATEAUGUAY, nous transmettant copie d'une résolution concernant la représentation des commissions scolaires au développement régional.
- 92-272 27-04-92 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT, nous transmettant le rapport synthèse du Forum en environnement de la Montérégie.
- 92-273 27-04-92 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., mettant à notre disposition une personne-ressource à titre de conférencier pour des rencontres à caractère économique.
- 92-274 27-04-92 Lettre de MADAME SYLVIE CHAREST, fonctionnaire désignée, VILLE DE CHAMBLY, concernant le projet de la marina de Chambly.
- 92-275 27-04-92 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie des projets de règlements d'urbanisme.
- 92-276 28-04-92 Compte rendu de la rencontre du Comité de vigilance de Saint-Basile-le-Grand, tenue le 15 avril 1992.
- 92-277 30-04-92 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant copie d'une résolution adoptant les règlements d'urbanisme.
- 92-278 30-04-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, concernant le dossier "M.R.C.V.R. c. ville de Carignan et C.P.T.A.Q.".
- 92-279 30-04-92 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant un règlement modifiant leur schéma d'aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 92-290 07-05-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, nous transmettant copie des trois jugements rendus par la cour d'appel concernant la cause : M.R.C.V.R. c. ville de Carignan et C.P.T.A.Q..
- 92-291 08-05-92 Lettre de MONSIEUR LOUIS V. SYLVESTRE, avocat, ROY, LAPORTE, SYLVESTRE, BELLEHUMEUR, concernant la cause : Anton Van de Water vs C.P.T.A.Q..
- 92-292 11-05-92 Lettre de MONSIEUR SERGE FOURNIER, directeur technique, LES INDUSTRIES FOURNIER INC., nous transmettant une offre de services pour la déshydratation de boues de fosses septiques.
- 92-293 11-05-92 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant un avis spécial concernant le Bureau des délégués pour un cours d'eau.
- 92-294 11-05-92 Lettre de Me ARMAND POUPART, POUPART & POUPART, nous transmettant leur compte d'honoraires professionnels pour le dossier : "M.R.C.V.R. c. Jules Gareau".
- 92-295 12-05-92 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant le programme de rénovation d'immeubles locatifs (PRIL).
- 92-296 13-05-92 Lettre de MONSIEUR GILLES GILBERT, service de l'intégrité du territoire, MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES, nous transmettant l'inventaire des terres fédérales de la division d'enregistrement de Rouville.
- 92-297 13-05-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITE DE McMASTERVILLE, demandant un nouveau délai pour l'adoption des règlements d'urbanisme.
- 92-298 13-05-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant une résolution d'appui pour la récupération de CFC.
- 92-299 13-05-92 Lettre de MONSIEUR ALAIN DELORME, urbaniste, LE GROUPE VIAU, nous transmettant quinze (15) exemplaires des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu Village.
- 92-300 15-05-92 Lettre de MADAME ANDREE M. DUPONT, conseillère en communication, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant un questionnaire dans le but d'identifier les besoins d'information de la population et leur niveau de connaissance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 92-301 15-05-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant un règlement d'emprunt pour avis du Conseil.
- 92-302 19-05-92 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous invitant à participer à un nouveau programme "Expérience de travail (EXTRA)" concernant l'intégration des prestataires de la Sécurité du Revenu au marché du travail.
- 92-303 19-05-92 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un chèque représentant une aide financière accordée à notre M.R.C. pour des fins d'aménagement du territoire.
- 92-304 19-05-92 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant du montant de l'enveloppe budgétaire 1992 pour le programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ).
- 92-305 19-05-92 Lettre de MADAME PIERRETTE GODBOUT-PERREAULT, organisatrice communautaire, FEDERATION DE LA FAMILLE RICHELIEU-YAMASKA, demandant de rencontrer le Conseil de la M.R.C. dans le but de réaliser des actions collectives pour améliorer la qualité de vie des familles.
- 92-306 19-05-92 Lettre de MONSIEUR ALAIN COTE, secrétaire, SOCIETE D'HISTOIRE DE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie d'une résolution appuyant les démarches des habitants du quartier Chambly-Bassin contre le projet de condominiums.
- 92-307 19-05-92 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie certifiée conforme du règlement numéro 845-7, amendement le règlement de zonage.
- 92-308 19-05-92 Lettre de MONSIEUR JEAN TETRAULT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE BEAUHARNOIS SALABERRY, nous transmettant copie des commentaires de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec concernant la révision des schémas d'aménagement.



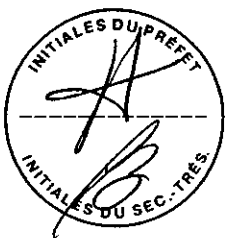
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 92-309 19-05-92 Lettre de MADAME LINDA DROUIN, direction des cotisations, COMMISSION ADMINISTRATIVE DES REGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES, nous transmettant la liste révisée des municipalités qui participent présentement au Régime de retraite des élus municipaux.
- 92-310 20-05-92 Lettre de MONSIEUR VINCENT GAGNE, attaché politique, MINISTERE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SECURITE DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, nous transmettant la date de la prochaine réunion du Comité consultatif sur le développement régional.
- 92-311 21-05-92 Lettre de MONSIEUR ROLAND PRONOVOST, chef du district, MINISTERE DES TRANSPORTS, concernant l'inondation de la route 133 à Mont-Saint-Hilaire.
- 92-312 21-05-92 Lettre de MONSIEUR ROBERT MIDDLEMISS, MINISTRE DELEGUE AUX TRANSPORTS, concernant le nouveau partage des responsabilités avec les municipalités pour le réseau routier.
- 92-313 21-05-92 Résolution de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, concernant le transfert du réseau routier.
- 92-314 22-05-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, concernant la cause : M.R.C.V.R. c. Marine Léveillée Inc..
- 92-315 22-05-92 Lettre de MONSIEUR MARIO FONTAINE, directeur régional de la Montérégie, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée aux EQUIPEMENTS ET SERVICES S.A.P. INC., transmettant un certificat d'autorisation pour un centre de recyclage de solvants non-halogénés usés.

Publications du mois de mai 1992

Recueil en matière de protection du territoire agricole	fascicule 4 1991
Bulletin Liaison	vol.1, no.3 avril 1992
Gazette officielle du Québec	no.17 22 avril 1992
Quorum	vol.17, no.2 mai 1992
Loisir Rive-Sud	no.75 30 avril 1992



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Info-forêt	no.22 mars 1992
Gazette officielle du Québec	no.18 29 avril 1992
Muni-express	no.4 mai 1992
Urba	nvol.13, no.3 mai 1992
Archi-med	vol.1, no.2 mai 1992
Gazette officielle du Québec	no.19 6 mai 1992
Scribe	vol.1, no.6
Affaires Montérégiennes	vol.4, no.1 mai 1992
Solution	vol.2, no.1 printemps 1992
Municipalités	mai 1992
Archi-med	vol.1, no.2 mai 1992
Famille en tête	2e plan d'action 1992-1994

POINT 12. AFFAIRES PUBLIQUES

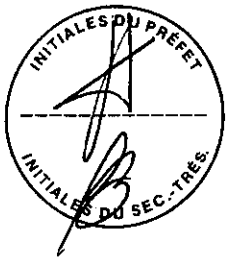
Aucun autre sujet n'est discuté à ce point.

POINT 13. DIVERS

13.1 Centre de tri régional

Monsieur le préfet fait lecture de la lettre de monsieur Julien Bussière, président du Comité intermunicipal du centre de tri régional, à l'effet que le Comité sera dissout le 15 juin 1992 faute d'intérêt des participants.

Les membres du Conseil sont d'avis qu'il est nécessaire que la M.R.C. procède à une étude de gestion intégrée des déchets et, de ce fait, prévoir des montants au prochain budget.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

13.2 Bureau des délégués : Petite Rivière Montréal

Monsieur Pierre Bourbonnais, maire de la ville de Chambly, souligne l'importance que les délégués de la M.R.C. assistent aux rencontres des Bureaux des délégués. Dans le cas de la Petite Rivière Montréal, un amendement au règlement de cours d'eau visait à modifier la répartition des coûts, ce qui aurait pu avoir un impact majeur sur la participation des municipalités concernées dans la M.R.C..

13.3 Affectation récréo-touristique

Monsieur Bertrand Poulin, maire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Paroisse, dépose la résolution numéro 17-05-92 de sa municipalité à l'effet d'accepter le projet de monsieur Richard Fontaine qui désire implanter une marina en zone agricole à plus d'un (1) kilomètre du village. Le directeur général souligne que le Conseil s'est dit prêt à modifier le Schéma d'Aménagement à cet effet, mais qu'il attend le décret de la zone agricole permanente avant d'amorcer toutes modifications au Schéma d'Aménagement.

13.4 Choix d'un vérificateur pour l'année 1992

ATTENDU QUE la M.R.C. a procédé, conjointement avec la R.I.E.V.R. et le C.I.T.V.R., à des appels d'offre de services pour assurer la vérification et l'assistance comptable pour l'année 1992;

ATTENDU QUE trois (3) firmes de vérificateurs ont déposé des offres de services et que celle de Samson, Bélair, Deloitte et Touche, au montant de 2 650,00 \$, semble la plus avantageuse

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU QUE la firme de vérificateurs Samson, Bélair, Deloitte et Touche soit et est mandatée pour assurer une assistance comptable et pour vérifier les états financiers se terminant le 31 décembre 1992, et ce, au montant de 2 650,00 \$.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13.5 Achat d'une déchiqueteuse de documents

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU D'autoriser l'achat d'une déchiqueteuse de documents de marque SHREDEX BRUTE 260, et ce, au montant de 1 935,87 \$, taxes incluses.

ADOPTE A L'UNANIMITE

92-06-068

92-06-069



No de résolution
ou annotation

92-06-070

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**


POINT 14. CLOTURE DE LA SEANCE

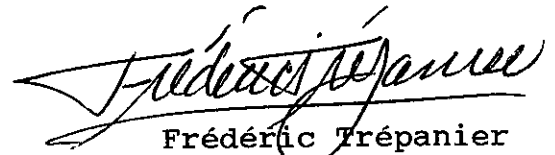
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

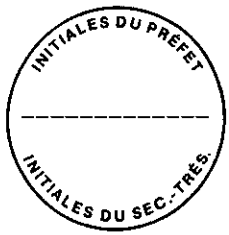
ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les
points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22 heures 10.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Frédéric Trépanier
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**